

L'an deux mille vingt et un, le premier juin à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : COMPTE RENDU

Date de la convocation : mercredi 26 mai 2021

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 26</i></p> <p><i>Pouvoirs : 6</i> <i>Votants : 32</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Nathalie HENNER à Jean Claude SARTER ; Jean Paul SIRAND PUGNET à Céline BOURSIER ; Mathias LAVOLE à Véronique MOREL ; Suzy REY à Martine MACHON ; Raphael MAISONNIER à Birgitta RENAUDIN ; Bruno STASIAK à Pierre FAYARD</p>
---	---

- ✓ Désignation d'un(e) secrétaire de séance : **Bertrand PICHON MARTIN**
- ✓ Validation CR du conseil du 04 mai 2021 : **UNANIMITE**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Anne LENFANT)

1.1 Validation de la candidature CRTE

Arrivée Stéphane GUSMEROLI, Laurette BOTTA et Denis DEBELLE

CONSIDÉRANT la circulaire du 20 novembre 2020, complétée de la circulaire de la ministre de la transition écologique du 8 janvier 2021, qui pose un cadre général pour l'évaluation de la contribution des CRTE à la transition écologique, au regard des principaux engagements nationaux en matière de transition écologique, auxquels les CRTE doivent se conformer (Stratégie nationale bas carbone, Plan Biodiversité, objectif zéro artificialisation nette, etc.).

CONSIDÉRANT que pour accompagner dès maintenant la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE).

CONSIDÉRANT qu'un contrat doit être signé entre les différents partenaires (État, Départements et CC Coeur de Chartreuse) afin de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir la relance et la transition écologique du territoire intercommunal autour d'un projet de mandat.

CONSIDÉRANT que les préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés avec les collectivités d'ici la fin juin 2021, et que le CRTE peut être amendé en continu pour intégrer de nouveaux projets, éléments de connaissance ou tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

CONSIDÉRANT que le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a été retenu comme périmètre pertinent pour la signature d'un CRTE.

CONSIDÉRANT que cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat électoral 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

3. Les CRTE doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

CONSIDÉRANT que le CRTE contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire (en cours d'élaboration), et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales. Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution.

CONSIDÉRANT que le CRTE substituera de manière pragmatique, les dispositifs de contractualisation existants. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités, etc. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, Agenda rural, opération de revitalisation des territoires (ORT), opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), projet partenarial d'aménagement (PPA), contrat de ville, contrat de ruralité, contrat de transition écologique (CTE).

CONSIDÉRANT que le projet de territoire élaboré par la Communauté de communes Cœur de Chartreuse est à la fois une démarche et un document qui donnent à voir l'intercommunalité au service de son territoire. Ce projet de territoire, en élaboration, est une base solide et partagée pour asseoir le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : une stratégie basée sur le principe d'identité spécifique du territoire de Chartreuse, sur laquelle s'appuie la dynamique, avant tout humaine, entre sentiment d'appartenance et territoire tourné vers l'avenir. Le projet doit permettre de trouver une gouvernance adéquate, impliquant acteurs et habitants tout autant que les institutions, et garantissant la pérennité de l'ouverture et des coopérations engagées avec les territoires voisins. Mais surtout, le projet de l'intercommunalité se veut résolument tournée vers la transmission aux générations futures d'un territoire viable et résilient, tenant compte des enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux afférents à l'avenir de la Chartreuse.

CONSIDÉRANT que le projet de territoire est organisé en 4 axes stratégiques :

- Une terre d'accueil
- Un développement économique qui allie proximité et ambition
- Un usage raisonné et local des ressources, pour engager le territoire sur une vraie dynamique de transition énergétique et écologique
- Un développement du territoire visant la qualité de vie et le bien-être pour tous

CONSIDÉRANT que le CRTE comporte un plan d'actions composé des projets les plus matures pouvant être réalisés d'ici 2022 et répondant en particulier aux orientations du plan de relance. À ce stade, les plans de financements sont en cours d'élaboration / sont définis.

CONSIDÉRANT que d'ores et déjà, plusieurs projets structurants pour le territoire sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans les orientations mentionnées ci-dessus

CONSIDÉRANT le projet de contrat et ses annexes joints à la note de synthèse,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (32 POUR)

- **VALIDE** le principe de signature d'un CRTE entre l'Etat, les départements de l'Isère et de la Savoie et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
- **APPROUVE** le CRTE Cœur de Chartreuse proposé
- **AUTORISE** la Présidente à signer, dès à présent, ce CRTE avec les partenaires ainsi que tout document afférant à ce dossier
- **S'ENGAGE** à travailler à la complétude du CRTE d'ici fin 2021
- **CHARGE** la Présidente de signer les documents et de faire les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Débats :

Pierre BAFFERT : il s'est perdu dans les diverses versions du contrat, s'interroge sur la prise en compte des dernières demandes des communes.

Anne LENFANT lors du COPIL du 27 mai pour ajuster les différents éléments. Les projets d'E2G et SPC ont été intégrés. À l'automne il pourra y avoir des ajustements lors d'un avenant. La version définitive sera envoyée aux communes.

Seront signataires les deux préfets, co-président du COPIL de mise en œuvre, le conseil départemental de l'Isère mais pas la Savoie qui a déjà signé le plan de relance Savoie.

Pierre FAYARD : qui est engagé par ce contrat ?

Anne LENFANT : ça engage moralement l'État pour avoir une visibilité et une dynamique du territoire si ça correspond bien aux attentes du projet de territoire. Les dotations de l'État ont été gonflées par rapport aux années précédentes. Ce n'est pas parce qu'on inscrit des actions dans le CRTE qu'elles seront toutes financées.

Dans les années à venir il faudra travailler sur le formalisme des actions portées aux subventions afin qu'elles répondent aux axes de la dynamique du territoire.

Il y a une volonté de l'État d'inscrire des projets répondant à sa volonté de transition écologique.

Pour ce qui est des conventions Petites Villes de Demain, Les Echelles a signé la convention la semaine dernière, à venir le 10 juin pour Saint Laurent du Pont. Lors de cette signature, JC SARTER et la Présidente rencontreront le nouveau Préfet. Attention la signature du CRTE ce n'est qu'une étape du projet du territoire.

⇒ **Présentation du cabinet AGATE**

Présentation de l'analyse par thématiques et compilation des données suite aux différents ateliers.

À venir conférence des acteurs du territoire de début septembre à mi-octobre !

Début septembre ½ journée de formation sur la prise en main de l'encadrement de ces ateliers.

1.2 Appel à projet AVELO2

Arrivée Emmanuel HEYRMAN

CONSIDERANT la décision communautaire du 23 mars 2021, ne retenant pas la compétence AOM mais souhaitant garder la capacité d'agir sur les mobilités locales, et notamment en faveur de la mobilité Vélo,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse souhaite développer la pratique du vélo comme moyen de mobilité sur le territoire,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement, transition écologique et agriculture du 4 avril à travailler sur les mobilités vélo, et considérant par ailleurs les contributions des communes et leur intérêt concordant sur la thématique,

CONSIDERANT l'Appel à projet porté par l'ADEME intitulé AVELO2 visant à développer le système Vélo dans les territoires, en accompagnant à la définition, à l'expérimentation et à l'animation des politiques cyclables, au travers des 4 axes suivants (voir également l'appel à projet en pièce jointe) :

- Axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études
- Axe 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- Axe 3 : soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- Axe 4 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 18 mai 2021 pour porter une réponse à l'appel à projet AVELO2,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (32 POUR)

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une candidature à l'appel à projet AVELO2 émis par l'ADEME, pour le compte de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces administratives et techniques liées à l'Appel à projet et nécessaires à la candidature.

Débats :

Pierre BAFFERT : il ne faut pas rentrer dans le schéma de coupure départementale entre l'Isère et la Savoie. La voie ne doit pas s'arrêter à Entre deux Guiers. Les dispositifs et appels à projets s'empilent, on s'y perd, on ne sait plus qui fait quoi ni qui doit faire quoi ? Est-ce que des initiatives communales peuvent être lancées ?

Emmanuel HEYRMAN : L'axe retenu est traversant et va permettre de traverser l'ensemble du territoire. La structure éligible est indiquée dans le dossier. Pour les autres, une collaboration entre l'intercommunalité et les communes est à trouver.

Anne LENFANT : ces appels à projet s'inscrivent dans le projet d'un territoire vélo.

Le schéma directeur vélo du Parc nous permet d'avoir un diagnostic pour réaliser les projets et va donner des axes de direction

Pierre BAFFERT : si on valide la délibération cela veut dire que c'est la CCCC qui se positionne pour l'appel à projet AVELO 2 et pas les communes ? Il ne faut pas se concurrencer.

Emmanuel HEYRMAN : il y a un portage communautaire mais ça n'empêche pas les actions communales. Ce sont des actes de candidature qui ne seront pas tous retenus.

Stéphane GUSMEROLI : on ne sait pas ce qu'on passe au vote ce soir ? On ne connaît pas le contenu du dossier alors qu'il est à déposer avant le 15 juin ?

Pascale REY : une séance de travail va avoir lieu entre l'intercommunalité et les mairies

Marie José SEGUIN : Avant de préparer la convention avec la région pour la mobilité, on a listé des projets pour la mobilité et développement vélo. Que fait-on de ses réflexions communales ?

Anne LENFANT : cet appel à projet est tourné vers des intentions de politique

Emmanuel HEYRMAN : on contactera le PnrC pour que le schéma directeur vélos soit adressé aux 17 communes notamment le CR du COPIL.

Stéphane GUSMEROLI : quelles actions envisagez-vous de mettre dans le projet AVELO2 ?

Pascale REY : C'est un complément d'étude réalisé par les communes. Plus de chance d'être retenu sur la deuxième vague même si c'est très incertain que la candidature de la CCCC soit retenue dès la première vague. Il ne faut pas rater le coche pour mettre un pied dans la stratégie. Il faut étoffer les actions possibles. Il y a déjà beaucoup d'éléments qui sont remontés lors de la réflexion sur la prise de la compétence mobilité.

Il s'agit de viser un financement d'ingénierie et pas sur des investissements, on peut envisager la création d'un poste spécialisé pour le Territoire vélo, des besoins d'études sur les communes pour l'activité cycle. Il faudra trouver un système de reversement financier entre la CCCC et les communes. La CCCC ne souhaite pas déposséder les communes de leurs besoins. Cette proposition prend en compte le recrutement d'un chargé de mission vélo.

1.3 AMI vélo Département de l'Isère

⇒ *Point d'information*

Fin du conseil à 21h30